

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 06-255-1918 11 août 1917.

n° 06-255-1918 11

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

11 août 1918

Numéro JO

n° 255 du 31/01/1918

Date du numéro

31 janvier 1918

### VISAS

Le Ministre des Colonies, Vu le décret du 7 août 1917 : Vu l'arrêté du Ministre des Finances du 4 juillet 1915, portant dérogation aux probition de sortie.

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique. Par dérogation aux dispositions du décret du 7 août 1917 sus-visé, les soies ouvrées où moulinées non teintées et les confections en tissus de soie peuvent être exportées où réexportées sans autorisation spéciale, lorsque l'envoi a pour de deination l'Angleterre, les dorminions, les pays de protectorat et colonies britanniques, la Belgique, le Japon, la Russie (\* )ou les Etats de l'Amérique,

MAGINOT